

BP JEPS Canoë-kayak BP JEPS APT «bi-qualification» (En apprentissage)



Du 9 octobre 2017 au 4 octobre 2019

Objectif :

Cette formation favorise votre employabilité à l'année par l'acquisition du BP JEPS CKDA et du BP JEPS A.P.T, ainsi que le permis d'autocariste (Permis D et FIMO) «suivant l'âge du stagiaire».

Le BPJEPS CKDA permet d'animer et d'encadrer toutes les disciplines sur les trois milieux : Eau Calme, Eau Vive jusqu'à la classe 3 et en Mer jusqu'à 4 Beaufort.

Le BPJEPS APT permet de devenir éducateur sportif multisports «initiation et découverte des activités d'entretien corporel, des activités à caractère ludique, des activités en espace naturel aménagé ».

Formation sous contrat d'apprentissage. CFA FUTUROSUD.

Heures Totales

 2 ans

Heures en centre

 924

Heures en entreprise

 1925

CODE ROME
G1204

CRFCK

FFCK

FUTUROSUD
SPORT ANIMATION TOURISME

Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée
Tél.: 04 92 23 12 92
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com

Région PACA  

BP JEPS Canoë-kayak

BP JEPS APT «bi-qualification»

Contenus et modalités pédagogiques :

Le programme est organisé sur les complémentarités et transversalités des 2 BPJEPS (CKDA/APT). Chaque BP est constitué de 4 Unités certificatives. Les UC 1 et 2 sont communes aux deux BPJEPS. L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance. Temps de formation en centre entrecoupés de périodes en entreprise(s). Les épreuves certificatives sont programmées au cours de la formation.

Pour le BPJEPS CKDA, 4 modules définissent la formation ;

- Module A : Fondamentaux du métier-sécurité, préparation à la EPMS (Exigences Préalable à la Mise en Situation Professionnelle)
- Module B : Construire et gérer un projet. Concerne la certification de l'UC1 ET UC2
- Module C : Technique et pédagogie des Activités du canoë kayak et disciplines associées. Concerne la certification de l'UC3
- Module D : Technique et sécurité des activités du canoë kayak et des disciplines associées :
- **en Eau Calme, en Eau Vive classe 3 et en Mer 4 BEAUFORT.** Concerne la certification de UC 4

Pour le BPJEPS APT, 3 modules complètent la formation bi-qualifiante ;

- Module C : Technique et pédagogie des Activités Physiques en Espace Naturel. Concerne la certification de l'UC3/4 (APEN)
- Module D : Technique et pédagogie des Activités et Jeux Sportifs. Concerne la certification de UC 3-4 (AJS)
- Module E : Technique et pédagogie des Activités d'Entretien Corporel. Concerne la certification de UC 3-4 (AEC)

Dates : du 9 octobre 2017 au 4 octobre 2019 soit 24 mois.

Lieu : 05120 L'Argentière La Bessée

Publics et pré-requis : L'accès à la formation est soumis aux deux tests de sélection CKDA et APT.

Modalités d'inscription : les pré-inscriptions s'effectuent en ligne www.crfck.com .

Deux dates possibles de sélection: BP CKDA le 20 juin ou le 18 septembre 2017

Contenu de la sélection CKDA : Épreuves techniques, aisance en eau vive en classe 3 et en eau calme. QCM sur les connaissances liées à l'activité. Esquimautage obligatoire.

Deux dates possibles de sélection : BP APT le 21 juin ou le 19 septembre 2017

Contenu de la sélection BP APT : Parcours chronométré d'habileté motrice et test Luc Léger.

Suivi et évaluation de la formation :

Le suivi est effectué par le livret de formation dématérialisé accessible sur Internet, il comprend tous les éléments administratifs ainsi que le suivi pédagogique en centre et en entreprise.

Le planning et les modalités certificatives y sont également précisés.

L'évaluation s'effectue par :

- Les épreuves certificatives sont programmées au cours de la formation.
- Des feuilles d'émargement sont organisées pour le suivi présentiel.

Coût : Devis sur demande. Formation financée par le CFA FUTUROSUD (contrat d'apprentissage)

CONTACT



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

Conditions d'entrée en formation

Test technique d'entrée en formation

Le test technique se fait en bateau manœuvrier sur un parcours rectangulaire défini par les évaluateurs le jour des épreuves, balisé de 4 bouées distantes de 40 mètres en longueur et de 20 mètres en largeur : A partir du départ dans un angle, le(la) candidat(e) effectue six parcours complets (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) avec une consigne différente à chaque fois et figurant dans le tableau ci-dessous.

	Consignes	Observables
1	Sur tout le parcours (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) : Marche avant	Marche avant : Pagayer régulièrement sans freiner, sans multiplier les coups de pagaie du même côté, rotation du tronc
2	Diagonale 1 : Marche arrière jusqu'à la moitié, demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre, terminer en marche avant Largeur 1 : Déplacement en technique canoë bordé droite Diagonale 2 : Marche arrière jusqu'à la moitié, demi-tour dans le sens inverse d'une aiguille d'une montre, terminer en marche avant Largeur 2 : Déplacement en technique canoë bordé gauche	Demi-tour : Effectuer le demi-tour grâce à une circulaire (1 seul mouvement) Canoë : Utilisation de toutes les techniques (gouvernail, col de cygne) permettant de garantir le déplacement en ligne droite sans se déborder
3	Diagonale 1 : Marche avant jusqu'à la moitié, tour complet dans le sens des aiguilles d'une montre, terminer en marche avant Largeur 1 : Déplacement latéral Diagonale 2 : Marche avant jusqu'à la moitié, tour complet dans le sens inverse d'une aiguille d'une montre et terminer en marche avant Largeur 2 : Déplacement latéral	Tour complet : Rotation en 3 coups de pagaie maximum (circulaire, rétropulsion, appel) Déplacement latéral : Utilisation de la technique de la godille (la pagaie ne sort pas de l'eau), le bateau suit une ligne parallèle aux bouées
4	Sur tout le parcours : Marche arrière	Marche arrière : Pagayer régulièrement sans freiner
5	Diagonale 1 : Marche avant en accélérant progressivement Largeur 1 : Départ arrêté, sprint en marche avant et stop au niveau de la bouée Diagonale 2 : Marche avant en accélérant progressivement Largeur 2 : Départ arrêté, sprint en marche avant et stop au niveau de la bouée	Marche avant : Pagayer régulièrement sans freiner, sans multiplier les coups de pagaie du même côté Sprint : Direction maintenue lors de l'accélération Freinage : Le bateau ne tourne pas et s'arrête précisément
6	Sur tout le parcours : Effectuer le parcours avec une personne allongée sur pointe arrière de son embarcation Esquimautage : A la fin du parcours	Transport : Pas de déséquilibre, propulsion régulière Esquimautage : Retourner son embarcation et esquimauter

BPJEPS CKDA EC, clIII, mer 4 Beaufort

Equivalences au test technique préalable à l'entrée en formation

- × Sportif de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur liste ministérielle de haut niveau en Canoe-Kayak
- × BAPAAT support technique loisirs de pleine nature support Canoe-Kayak
- × BPJEPS spécialité « activités nautiques » mention « monovalente Canoe-Kayak et disciplines associées » (BPJEPS en 10UC)
- × BPJEPS spécialité « activités nautiques » mention « plurivalente eau calme, mer et vagues » (BPJEPS en 10UC)
- × BPJEPS spécialité « activités nautiques » mention « plurivalente eau calme et rivières d'eau vive » (BPJEPS en 10UC)
- × BEES 1er degré option Canoe-Kayak
- × CQP moniteur de Canoe-Kayak option « Canoe-Kayak en eau calme et en eau vive »
- × CQP moniteur de Canoe-Kayak option « Canoe-Kayak en eau calme et en mer »

Test de sélection : épreuve technique en eau vive

En bateau manœuvrier au choix du candidat (kayak ou canoë), sur une portion de rivière de minimum classe II, le candidat réalise un parcours slalomé. Le parcours comprend 8 à 10 portes. Une porte est composée deux fiches suspendues à une potence. Les anneaux sont de couleur vert et blanc pour les portes à franchir dans le sens du courant, rouge et blanc pour les portes à franchir dans le sens inverse du courant.

Le tracé exploite au mieux les difficultés et les mouvements d'eau du parcours. Le parcours comportera divers éléments techniques relatifs à la discipline.

Le parcours est chronométré. Chaque candidat réalise deux manches, le meilleur temps des deux manches est conservé pour l'édition du classement. Le parcours est expliqué et repéré à pied du bord de la rivière avant la première manche. Durant les manches, les candidats sont positionnés en phase d'attente en amont du parcours ou en sécurité en aval du parcours.

Les épaules du candidat doivent passer obligatoirement entre chaque porte de slalom. Les touches de fiches ne sont pas comptabilisées. Le parcours est validé après franchissement de la ligne d'arrivée du kayakiste sur son kayak.

Test de sélection : épreuve écrite

Epreuve écrite de 1 heure (le rendu sera d'une feuille A4 recto-verso maximum) portant sur la culture générale dans le champ du Canoe-Kayak.

Test de sélection : entretien individuel

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury de formateurs et de professionnels. L'objectif de cet entretien est de :

- ✓ Cerner les motivations des candidats
- ✓ Comprendre le projet professionnel des candidats
- ✓ Répondre aux questions des candidats

BPJEPS CKDA EC, c1111, mer 4 Beaufort

Documents complémentaires à joindre au dossier d'inscription

Une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- × « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- × « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- × « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- × « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- × « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du « canoë-kayak et disciplines associées » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

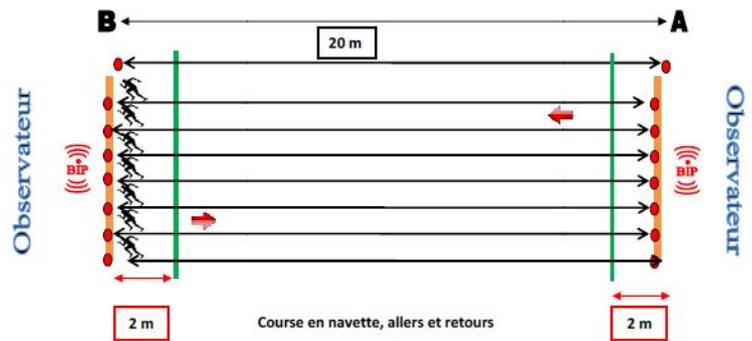
Présentation du test de sélection

Étape 1 : les tests d'exigences préalables

Test n°1 : test navette « Luc Léger »

- × Palier 6 (réalisé) pour les femmes
- × Palier 8 (réalisé) pour les hommes.

Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



Règlement du test

- × Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.
- × A chaque extrémité, le(la) candidat(e) doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.
- × Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire.
- × Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes «A » et « B »
- × Le nombre de candidats est limité à 10.

Test n°2 : test d'habileté motrice

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers :

- × 1 minute 46 pour les hommes
- × 2 minutes 06 pour les femmes.

Bonifications selon l'âge :

- × De 40 à 50 ans : 1 minute 51 pour les hommes, 2 minutes 11 pour les femmes
- × A partir de 51 ans : 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

Le parcours d'habileté motrice se déroule sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement.

- × Contourner le plot « A » par la droite,

Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres

- × Course de 5 mètres, du point « h » au point « i ».

Atelier 10 : Lancer de balles

- × Lancer 1 balle dans 3 cerceaux de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, disposés à 5-6-7 mètres pour les hommes et 4-5-6 mètres pour les femmes en allant du plus proche au plus éloigné (lancé validé si la balle touche le bord du cerceau).
- × Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau.

Atelier 11 : Course de vitesse sur 10 mètres

- × Course de 10 mètres, du point « i » au point « j ».

Atelier 12 : Contourner le plot B :

- × Contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.

Atelier 13 : Course de vitesse sur 5 m.

- × Course de 5 mètres, du point « k » au point « l ».

Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket)

- × Réaliser un slalom entre 7 plots distant de 1,50 m.
- × Franchir un élastique tendu à 40 cm du sol
- × Immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau

Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football)

- × Prendre le ballon de football avec les pieds
- × Franchir l'élastique sans le toucher
- × Effectuer le slalom en sens inverse
- × Immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied

Atelier 16 : Course sur 5 mètres

- × Course de 5 mètres, du point « m » au point « j ».

Atelier 17 : Contourner le plot B :

- × Contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle

Atelier 18 : Course sur 2 mètres

- × Course de 2 mètres, du point « k » au point « n ».

Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre placée au sol

- × Marcher sur une poutre posée au sol, de 4 mètres de long (en cas de chute, recommencer au début de la poutre)

Atelier 20 : Roulade avant

- × De l'extrémité de la poutre, réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80 m de la poutre.

Atelier 21 : Lancer de médecine-balls

- × Lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine),

Atelier 22 : Course en slalom sur 55 m

- × Course en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres

Toute erreur dans le parcours entraine 5 secondes de pénalité.

Ateliers n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES :
2	pour le renversement de la 1ère haie. pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	pour le renversement de la 2ème haie. pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	par cible manquée.
14	par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, l'élastique est touché lors de son franchissement, l'élastique est franchi balle tenue, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	par plot non-contourné avec le ballon, l'élastique est touché lors de son franchissement, le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis
21	la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Equivalences du test technique d'exigences préalables

- ✗ Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport. (*Uniquement pour le test navette Luc Léger*)
- ✗ Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 (*Diplômes professionnels d'enseignement du sport reconnus dans le code du sport*)
- ✗ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)

Etape 2 : les tests de sélection

Epreuve 1 : mise en situation

Travail collectif inscrit dans le champ des Activités Physiques pour Tous. La commande sera précisée le jour de l'épreuve.

Epreuve 2 : épreuve écrite

Epreuve écrite de 1 heure (le rendu sera d'une feuille A4 recto-verso maximum) portant sur la culture générale dans le champ des activités physiques pour tous.

Epreuve 3 : entretien individuel

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury de formateurs et de professionnels. L'objectif de cet entretien est de :

- ✗ Cerner les motivations des candidats
- ✗ Comprendre le projet professionnel des candidats
- ✗ Répondre aux questions des candidats